

**Harmonisation et convergence des normes comptables à l'échelle internationale
un point de vue et un apport du canada**

Jean-Jaques LAVOIE

Traducteur, terminologue, réviseur

Le Canada constitue une exception en matière de normalisation dans les domaines de la comptabilité et de l'audit. Les normes y sont élaborées par la profession d'expert-comptable elle-même, et non par l'État ou par un organisme relevant directement de l'État. Ainsi, les trois conseils de normalisation du Canada, le Conseil des normes comptables, le Conseil des normes de certification (*assurance standards*) et le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public relèvent tous trois de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Des mécanismes permettent cependant au public d'avoir largement voix au chapitre dans l'orientation et l'élaboration des normes. Par ailleurs, toutes les normes de comptabilité et d'audit sont adoptées dans les deux langues officielles : l'anglais et le français.

Ce sont les provinces, et non l'État fédéral, qui sont compétentes en matière d'organisation et de réglementation des professions. L'ICCA est en fait une organisation pancanadienne à qui les ordres provinciaux ont délégué certaines attributions, dont celle d'établir des normes pour la profession qui, avec le temps, sont devenues les normes comptables et les normes d'audit du Canada. Aujourd'hui, les normes élaborées par l'ICCA sont reconnues et rendues d'application obligatoire par le législateur, notamment dans les lois sur les sociétés et les lois sur les valeurs mobilières.

La traduction française des normes canadiennes

Voilà donc quelque 35 ans que les Services linguistiques de la profession de CA traduisent, de l'anglais au français, les normes comptables et les normes d'audit adoptées par les conseils de normalisation de l'Institut. Ces normes sont depuis toujours élaborées et pensées en anglais, dans un environnement économique-juridique essentiellement anglo-saxon, et les traducteurs doivent faire face à de nombreux problèmes qui ne sont sans doute pas étrangers à tous ceux qui, en Europe ou ailleurs, s'appliquent à traduire les normes comptables internationales dans diverses langues nationales autres que l'anglais. En plus de la question de la dualité linguistique, le Canada, comme l'Europe, se trouve aux prises avec une dualité juridique – Droit romano-germanique d'inspiration française au Québec, common law partout ailleurs – ce qui a souvent pour effet de rendre la tâche du traducteur plus complexe encore.

Entre 1946 et 1968, l'ICCA a publié 26 bulletins qui constituaient un premier pas dans la normalisation des pratiques comptables et des pratiques d'audit au Canada. La traduction française de ces bulletins a été confiée à l'époque à divers cabinets de traduction privés qui travaillaient de manière isolée. En 1968, l'ICCA a consolidé les 26 bulletins en un recueil qui est devenu la première édition du *Manuel de l'ICCA*.

Pendant ce temps, en 1965, l'Ordre des comptables agréés du Québec (OCAQ) mettait sur pied son Comité de terminologie française, dont le mandat était, à l'origine, de travailler à répandre le bon usage en matière de terminologie comptable française parmi les membres de l'Institut, les étudiants et le large public du monde des affaires. Nous reviendrons plus loin sur les travaux de terminologie du Comité.

Très tôt, le Comité a interrompu ses travaux de terminologie pour consacrer toutes ses énergies à la traduction du *Manuel de l'ICCA*. Dans son bulletin *Terminologie comptable n° 3*, publié en mai 1971, le comité s'est expliqué dans les termes que voici :

“Comme chacun le sait, le Manuel procède essentiellement de la refonte des bulletins publiés par le Comité des recherches en comptabilité et vérification¹. Comme chacun le sait également, la version française des bulletins, particulièrement les plus anciens, avait donné lieu à des critiques nombreuses et généralement fondées. On déplorait la confusion et l’incompréhension qui résultait de la lourdeur des phrases, des anglicismes de construction et de style, voire même des inconséquences de terminologie d’un bulletin à l’autre.”

Par la suite, c’est le Service de traduction de l’OCAQ qui s’est vu confier la tâche de traduire les nouvelles normes qui ont été progressivement intégrées au *Manuel de l’ICCA*. Ce service, qui est devenu en 1992 les Services linguistiques de l’ICCA, continue de répondre à tous les besoins de traduction de l’ICCA et de l’OCAQ.

Dès le départ, la traduction des premiers textes de normalisation a constitué un défi. La culture comptable du Canada est anglo-saxonne. L’exercice de traduction était d’autant plus difficile qu’il n’existait pas de terminologie comptable française bien implantée, même au Québec où l’anglais est resté la principale langue des affaires jusque dans les années 70. En outre, les textes européens de langue française décrivaient souvent une réalité qui ne correspondait pas à la situation canadienne. Les traducteurs canadiens étaient donc appelés à rendre en français des concepts élaborés en anglais et n’ayant parfois aucun équivalent dans les systèmes comptables européens. Il s’est développé, au fil des ans, une terminologie comptable canadienne d’expression française, souvent établie par référence aux textes comptables européens de langue française, mais pas toujours, car les différences contextuelles obligeaient à l’occasion les Canadiens à faire preuve de créativité.

La mission des traducteurs n’est pas moins ardue aujourd’hui. Les nouvelles normes sont de plus en plus techniques et les délais de traduction, de plus en plus courts. En outre, le mouvement vers l’internationalisation des normes qui accompagne l’internationalisation des marchés change la donne à plusieurs égards. Ce mouvement prend la forme de travaux d’harmonisation et de convergence, aux niveaux nord-américain et mondial, qui sont réalisés en anglais. Le Canada participe activement à ces initiatives d’harmonisation et de convergence. Depuis quelques années, ses nouvelles normes comptables s’inspirent tantôt des normes américaines, tantôt des normes comptables internationales.

Les traducteurs de l’ICCA sont maintenant amenés à travailler à partir de textes dont les rédacteurs principaux ne sont plus seulement des Canadiens, mais, souvent, des Américains ou des gens de tous les continents. Ils doivent en un premier temps se familiariser avec une terminologie anglaise qui s’écarte de celle à laquelle les avaient habitués les normes canadiennes, mais surtout, dans le cas des normes inspirés des travaux américains, à un style de rédaction radicalement différent de celui du *Manuel de l’ICCA*. Il devient par le fait même beaucoup plus difficile d’obtenir des explications sur l’interprétation à donner à certaines dispositions qui posent problème.

Dans les cas où les normalisateurs canadiens décident d’harmoniser les normes nationales avec celles de l’International Accounting Standards Board (IASB), les traducteurs doivent aussi tenir compte des choix terminologiques et phraséologiques faits par les auteurs européens de la traduction française des normes internationales. Il leur faut alors s’adapter à une terminologie française qui, parfois, s’écarte de l’usage canadien, et même de l’usage européen francophone qui leur servait de référence. Comme le système comptable canadien est plus proche des normes internationales que

¹ Comité qui est à l’origine des conseils de normalisation actuels.

les systèmes comptables traditionnels de France et de Belgique, l'adoption d'une terminologie française différente dans les normes internationales semble peu justifiée pour la majorité des utilisateurs canadiens. Cela amène souvent les traducteurs à faire des arbitrages difficiles.

L'harmonisation de la terminologie : un problème de taille

Dans l'effervescence actuelle des normes comptables et des normes d'audit, les Services linguistiques de l'ICCA s'efforcent de faire la promotion d'une terminologie française commune, mais il n'est pas possible de faire table rase du patrimoine linguistique élaboré par les francophones du Canada dans le domaine comptable. Certains des termes que l'on pourrait changer pour se rapprocher des normes internationales ont mis des années pour s'implanter.

S'il existe une certaine parenté entre les normes internationales et les normes canadiennes, pour ce qui concerne notamment leur rédaction et leur présentation, quelques-uns des termes utilisés dans la version française des normes internationales passent assez mal chez nous. Il serait par exemple difficile d'imposer "actif courant" et "passif courant" comme équivalents de *current asset* et de *current liability* alors que les expressions actif à court terme et passif à court terme sont bien connues de tous et figurent dans pratiquement tous les états financiers canadiens. Et que dire de l'"actif non courant", qui serait probablement compris comme un actif rare, peu commun. Par ailleurs, certains mots qui sont systématiquement traduits de la même manière dans les normes internationales, par exemple *cash* par "trésorerie", ne le sont pas nécessairement dans la version française des normes canadiennes. Des tournures comme "payer le créancier en trésorerie" (*paying the creditor with cash*) peuvent surprendre à première vue. La version française des normes comptables internationales serait sans doute comprise par la majorité des comptables francophones du Canada, mais ils ressentiraient probablement quelque agacement face à certains termes dont ils n'ont pas l'habitude.

Lorsque la norme internationale porte sur un sujet relativement nouveau, les traducteurs canadiens se sentent plus libres d'en intégrer la terminologie dans une norme canadienne. C'est ce qui s'est produit, notamment, dans le cas des projets de normes canadiennes sur la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers et sur les couvertures, les traducteurs s'étant largement inspirés de l'IAS 39, bien qu'ils aient senti le besoin de modifier certains termes. Par exemple, les "actifs financiers disponibles à la vente" et les "dérivés incorporés" sont devenus les actifs financiers susceptibles de vente et les dérivés intégrés dans la version canadienne.

On constate que l'harmonisation de la terminologie à l'échelle de la planète est plus difficile en français qu'en anglais, la terminologie anglaise étant avalisée au niveau international dans un texte unique auquel souscrivent les pays participants, ou encore imposée par les normalisateurs américains, dont l'influence se fait sentir partout dans le monde occidental. Malheureusement, il n'existe pas, à l'échelle internationale, d'instance ou de procédure de consultation permettant d'établir une terminologie française unique ou standard, comme c'est le cas en anglais. Il serait sans doute possible de s'entendre entre francophones sur la très grande majorité des termes spécialisés utilisés dans les textes de normalisation. Lors de discussions tenues à Bruxelles le printemps dernier, des représentants de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises de Belgique, de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et de l'ICCA ont réussi à produire une liste d'équivalents français pour les principaux termes techniques des *International Standards on Auditing*. À quelques exceptions

près, il a été relativement facile de ramener à un seul tous les équivalents possibles pour chacun des termes anglais.

La néologie

Il est souvent arrivé dans le passé que des concepts nouveaux soient introduits dans les normes canadiennes, généralement sous l'influence de ce qui se fait aux Etats-Unis ou dans d'autres pays anglo-saxons, avant qu'on en traite en Europe. C'est ainsi que les *entities subject to significant influence* et la *equity method* sont devenues au Canada les entités satellites et la comptabilisation à la valeur de consolidation. La *significant influence* a d'abord été rendue par influence sensible. C'était avant que les Européens n'intègrent dans des textes normatifs les expressions sociétés sous influence notable et mise en équivalence. Si les Canadiens continuent d'utiliser "entités satellites" et "comptabilisation à la valeur de consolidation", l'expression "influence sensible" a été remplacée par "influence notable", pour se conformer à l'usage européen. Au cours des ans, plusieurs expressions utilisées dans la version française du *Manuel de l'ICCA* ont été abandonnées au profit d'une terminologie plus "internationale".

Aujourd'hui, c'est par centaines que les nouveaux concepts traversent la frontière américaine pour se retrouver dans les normes canadiennes. Depuis le début de 2003, par exemple, nous avons dû créer des équivalents pour *comprehensive income* et pour *variable interest entity*. Dans le premier cas, nous avons choisi résultat étendu. Dans le deuxième, rien ne semblait satisfaisant. Nous avons songé à conserver entité ad hoc (équivalent de *special purpose entity*, qui était l'expression d'abord utilisée dans le projet de texte américain), ou même à adopter l'expression anglaise *variable interest entity* en privilégiant la forme courte VIE. Pour diverses raisons, ces deux solutions n'ont pas été retenues. Après analyse de la notion, faute de mieux, nous avons opté pour entité à détenteurs de droits variables (ou EDDV), pas très élégant, mais plus court que entité dans laquelle des personnes détiennent des droits variables. Nous ne savons pas encore comment les nouvelles expressions seront accueillies par les francophones du Canada. Mais nous savons encore moins comment les francophones d'Europe désigneront ces nouveaux concepts dont ils devront traiter à plus ou moins bref délai.

Voilà l'un des drames vécus par les traducteurs canadiens : ils se voient souvent contraints de créer de nouveaux termes, pour découvrir plus tard que les Européens aboutissent parfois à des solutions différentes. Doivent-ils faire demi-tour et remplacer des termes qui ont déjà commencé à se répandre dans l'usage français canadien ? Hélas, la chose n'est pas toujours possible. S'ils le font dans une certaine mesure, il est fort probable que, passé un certain seuil de tolérance, les usagers ne suivraient plus.

Les travaux de terminologie

Nous avons mentionné que les Services linguistiques de l'ICCA s'efforcent de faire la promotion d'une terminologie française commune. Pour ce faire, les Services disposent d'un centre de documentation bien fourni, mais surtout, ils bénéficient des initiatives terminologiques menées par la profession de comptable agréé au Canada, à savoir les travaux du Comité de terminologie française de l'OCAQ et le projet du *Dictionnaire bilingue comptable et financier* développé par l'ICCA. Si leur objectif a été en partie de nature corrective, ces initiatives ont souvent eu un effet préventif, en permettant d'aligner le plus possible la terminologie comptable canadienne sur celle de l'Europe lors de la traduction de textes de normalisation portant sur des questions n'ayant pas encore fait l'objet de normes au Canada.

Le Comité de terminologie française

Le mandat actuel du Comité de terminologie française de l'OCAQ est de travailler au développement et à la diffusion de la terminologie française dans les champs d'expertise des membres de l'Ordre. Cette terminologie, qui se doit d'être pratique et correcte du point de vue linguistique et technique, est destinée à affermir et à étendre la maîtrise, la qualité et la cohérence du vocabulaire technique que les professionnels comptables sont susceptibles d'utiliser dans l'exercice de leur profession.

Les bulletins publiés par le Comité, *Terminologie comptable*, constituent maintenant une base de données que l'on peut consulter sur Internet (<http://www.ocaq.ca/terminologie/>). L'inscription à la liste de diffusion est gratuite. Dans ses bulletins les plus récents, le Comité a traité, par exemple, de la gouvernance (*governance*), des adjectifs social et sociétal, des termes gazelles, anges et vautours, et de la façon d'exprimer les nombres, sommes et monnaies.

Le Comité a également publié le *Vocabulaire essentiel de l'évaluation d'entreprise* (1993), document comportant 338 entrées anglaises et 376 entrées françaises, avec définitions, et le *Vocabulaire essentiel des dérivés et autres instruments financiers* (2000), qui contient 685 entrées anglaises et 839 entrées françaises, également avec définitions.

Au cours des dernières années, le Comité s'est vu décerner quelques mentions honorifiques, dont le "Mérite du français au travail, catégorie Administration" par l'Office de la langue française du Québec en mars 1999, le prix "Mot d'or, catégorie Membres d'administrations et d'institutions" par l'association APFA (Actions pour promouvoir le français des affaires) en octobre 1999, et le "Mérite du français dans les technologies de l'information, catégorie Site Internet", par l'Office de la langue française du Québec en mars 2002.

Le Dictionnaire bilingue comptable et financier

Le dictionnaire publié par l'ICCA, dont la quatrième édition est en préparation, constitue sans doute l'outil qui a le plus contribué à enrichir, à faire progresser et à standardiser la terminologie comptable et financière au Canada. Il est vite devenu chez nous un ouvrage de référence incontournable, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la profession comptable. De plus, depuis la deuxième édition, grâce notamment à la collaboration apportée par l'Ordre des experts comptables de France et l'Institut des Réviseurs d'Entreprises de Belgique, auxquels s'est jointe la Compagnie nationale des commissaires aux comptes de France pour la quatrième édition, le dictionnaire a permis de faire des pas de géant dans le rapprochement des langues comptables du Canada et de l'Europe francophone.

Les trois premières éditions du dictionnaire ont été publiées respectivement en 1977 (Dictionnaire de la comptabilité), en 1982 (Dictionnaire de la comptabilité et des disciplines connexes) et en 1994 (Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière). Le lancement de la quatrième édition devrait avoir lieu à l'automne 2004, sous le titre Dictionnaire bilingue comptable et financier. Le besoin de cette nouvelle édition s'explique par l'accroissement considérable des normes comptables depuis une dizaine d'années, l'évolution de la profession et l'explosion du domaine de la finance, en ce qui concerne notamment les instruments financiers. Dans les lignes qui suivent, nous traiterons brièvement de la réalisation de cette quatrième édition et de ses principales caractéristiques.

Le travail de rédaction se fait à l'aide du logiciel de gestion de base de données Microsoft Access, chaque entrée faisant l'objet d'un enregistrement qui se présente comme suit :

The screenshot shows a Microsoft Access form for a bilingual dictionary. The title bar reads 'Microsoft Access - [Nouvelle édition Anglais - Français]'. The form is titled 'Dictionnaire bilingue comptable et financier'. It features several sections:

- État 1994**: 'Avanc.' dropdown, 'En Europe' dropdown, 'Domaine : DR' dropdown, 'DR Droit' dropdown.
- État 2002**: 'Entrée ajoutée' dropdown, 'Forme' dropdown, 'Catég.' dropdown.
- Termes angl.**: 'shareholder agreement', 'EQF' dropdown, 'convention entre actionnaires'.
- Abr. de**: 'Abr. de' dropdown.
- Hyperlien**: empty field.
- Voir**: empty field.
- Déf.**: 'Convention écrite à laquelle sont parties tous les actionnaires ou associés d'une société, qui vise notamment à encadrer la détention du capital et l'évolution de sa répartition, ainsi que l'exercice du pouvoir.'
- QE**: empty field.
- Note explicative**: 'L'expression _convention entre associés_ peut s'appliquer dans le cas des associés tant de sociétés de capitaux que de sociétés de personnes.'
- Note linguistique**: 'Il y a un mémo pour l'auteur'.
- Niveau**: 'Synonymes EQF' list with items '1 convention entre associés', '2 pacte entre actionnaires'.
- Dernière modification**: '7 mai, 2001'.
- Références terminologiques**: 'Code' and 'Identification' fields.
- Références techniques**: 'Séq', 'Code', 'Identification' fields.
- Synonymes Terme anglais**: '1 shareholders agreement', '2 unanimous shareholder agreement'.
- Voir aussi**: '1 piggyback clause', '2 right of first refusal clause', '3 shotgun provision'.
- Comparer avec**: empty field.
- Variantes (anglais)**: '3'.
- Variantes (français)**: '3'.

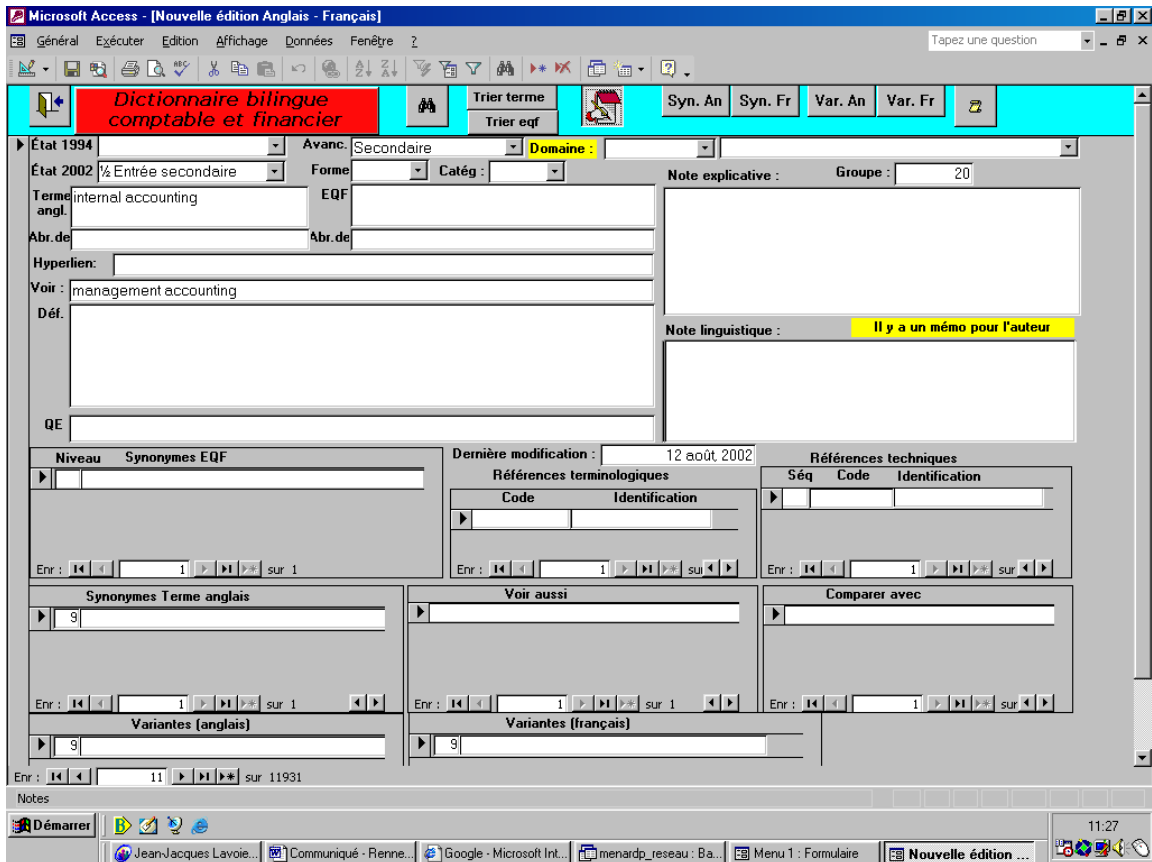
Des champs distincts sont prévus entre autres pour la vedette anglaise et l'équivalent principal français, le ou les domaines auxquels appartient le terme vedette, les synonymes français et anglais, les renvois croisés entre les entrées (généralement dans le cas de termes connexes), les variantes orthographiques (surtout entre l'anglais britannique et l'anglais américain), les notes explicatives et les notes linguistiques, les références techniques ou terminologiques et, au besoin, la catégorie grammaticale. D'autres champs sont principalement utilisés à des fins de gestion et permettent de suivre l'évolution de chaque document ou entrée.

Le dictionnaire se compose d'entrées principales qui comportent une définition (par exemple l'entrée ci-dessus pour *shareholder agreement*), et d'entrées secondaires qui renvoient à une entrée principale et dont voici un exemple :

Toutes les entrées de la troisième édition ont été versées dans la base de données et font l'objet d'une révision. Les termes sont traités par domaine, par exemple comptabilité, missions, information financière, droit, valeurs mobilières, etc. Au 9 juillet 2003, les entrées principales et secondaires, prises collectivement, se chiffraient à près de 12 000, soit une augmentation de près de 50 % par rapport à l'édition précédente. Pour ce qui est des seules entrées principales, elles se répartissaient comme suit :

- ☞ *entrées inchangées – 19 %;*
- ☞ *entrées modifiées – 53 %;*
- ☞ *entrées ajoutées – 24 %;*
- ☞ *entrées retirées – 4 %.*

Il ressort de ces chiffres que la quatrième édition constituera un ouvrage considérablement remanié et augmenté par rapport à celle de 1994



Procédure de rédaction

Les entrées sont d'abord établies par l'un des membres de l'équipe canadienne, sous la direction de Louis Ménard, comptable agréé et professeur à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal, auteur principal du dictionnaire. Outre Louis Ménard, l'équipe canadienne se compose de Murielle Arsenault, comptable agréée et traductrice agréée qui exploite son propre cabinet de traduction, de Jean-François Joly, traducteur agréé et directeur des Services linguistiques de l'ICCA, et de Jean-Jacques Lavoie, avocat et traducteur agréé, réviseur principal des Services linguistiques de l'ICCA. Un ex-membre des Services linguistiques, Roch Michaud, traducteur agréé spécialisé en informatique, a été chargé de la rédaction des entrées informatiques.

Lorsque l'un des membres de l'équipe canadienne a élaboré un certain nombre d'entrées dans un domaine, il les soumet aux autres membres de l'équipe qui les étudient en prévision d'une réunion au cours de laquelle les entrées sont passées en revue et des modifications apportées au besoin, en ce qui concerne tant le fond que la forme. Les entrées sont ensuite transmises pour commentaires à nos collaborateurs européens, Anne-Lyse Blandin de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Henri Giot du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables de France, Henri Olivier, secrétaire général de la Fédération des experts-comptables européens (ancien secrétaire général de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises de Belgique), et David Szafran, secrétaire général de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises de Belgique.

Chaque entrée est assortie de cinq questions à l'intention de nos collaborateurs européens, qui doivent répondre par oui ou non :

- ☞ *La notion existe-t-elle en Europe?*
- ☞ *Équivalent(s) et synonyme(s) proposé(s) acceptable(s)?*
- ☞ *L'entrée contient-elle une description fidèle de la situation en Europe?*
- ☞ *Les références techniques et/ou terminologiques indiquées sont-elles appropriées et complètes (ou convenez-vous qu'aucune référence ne soit indiquée, le cas échéant)?*

Les équivalents et synonymes proposés sans mention de pays sont-ils tous utilisés en Europe ? Sinon, veuillez indiquer lesquels ne le sont pas, par exemple en les soulignant.

Parfois, une question précise est ajoutée dans une case réservée à cette fin. Par exemple : “Avez-vous un autre équivalent à proposer pour rendre cette notion en français ?” Une autre case est prévue pour les remarques et suggestions des collaborateurs européens. De une à deux fois l’an, l’équipe canadienne rencontre ces derniers, tantôt en Europe, tantôt à Montréal, pour discuter des entrées qui ont posé problème ou qu’il semble nécessaire d’améliorer. Ces rencontres sont toujours très stimulantes et permettent généralement d’aplanir les derniers problèmes qui subsistent.

Notre façon de travailler a beaucoup évolué par rapport à l’édition précédente grâce aux recherches qu’il est maintenant possible d’effectuer sur Internet. La puissance de *Google* nous permet d’approfondir notre travail et d’élargir notre champ de vision. La Toile nous fait découvrir de nouveaux termes techniques longtemps avant qu’ils n’entrent dans les dictionnaires ou autres ouvrages spécialisés. On peut aussi y rencontrer des définitions d’expressions techniques anglaises ou françaises introuvables ailleurs. Par ailleurs, le nombre d’occurrences d’un terme sur Internet est une bonne indication de sa fréquence d’utilisation, ce qui s’est avéré très utile dans le choix des équivalents principaux à privilégier. En restreignant une recherche aux seuls sites canadiens, belges ou français successivement, il est facile de déterminer si un terme est un régionalisme. En recherchant un terme technique anglais dans les seules pages francophones, il est parfois possible de trouver, juxtaposé au terme anglais, un équivalent français dont la fréquence peut ensuite être vérifiée au moyen d’une nouvelle recherche. Internet aura permis de raffiner et d’enrichir le contenu du dictionnaire à plusieurs égards.

Des exemples? Le mot *aval*, dans le domaine des effets de commerce, était donné comme équivalent de *backing* dans la version de 1994. Internet nous a permis de constater que *backing* est très rarement utilisé dans ce sens et que les termes anglais les plus courants sont *aval* ou *bill guarantee*. Des recherches dans *Google* nous ont appris que les expressions valeur actionnariale (1590 sites francophones) et valeur pour l’actionnaire (1620 sites francophones) sont toutes deux utilisées en français pour rendre *shareholder value*, et ce, tant en France et en Belgique qu’au Canada. D’autres recherches ont montré que si ligne de crédit est utilisé en France (2 370 sites), au Canada (757 sites) et en Belgique (346 sites), marge de crédit est principalement utilisé au Canada (4 210 sites contre 37 en France et 3 en Belgique) et peut être considéré comme un régionalisme. Pour *balloon loan*² et *balloon payment*, nous n’avions rien trouvé dans la vaste documentation dont nous disposions et nous étions résignés à donner des périphrases comme équivalents lorsqu’une recherche avec ces mots anglais dans les sites francophones nous a permis de découvrir que le mot *ballon* avait été utilisé en français dans ce contexte. En poussant la recherche, nous avons trouvé 82

2 Formule de financement, par exemple pour l’acquisition d’une automobile, dont les modalités prévoient le remboursement partiel au moyen de versements périodiques relativement peu importants jusqu’à échéance, et le remboursement final du solde à l’échéance par le paiement d’une somme beaucoup plus élevée que les versements antérieurs.

occurrences de crédit ballon et 15 occurrences de financement ballon dans *google*, et les contextes correspondaient aux définitions anglaises. Les exemples de ce genre abondent.

Nouveautés par rapport aux éditions passées

Il est prévu que la prochaine édition sera diffusée sur support papier, comme les précédentes, mais aussi sur cédérom et tout probablement en version Internet. Les versions électroniques permettront de naviguer d'un terme à l'autre au moyen de liens hypertexte, de comparer des notions au moyen d'un simple clic de la souris et de choisir entre au moins deux modes d'interrogation : recherche par question ou recherche au moyen d'un index déroulant. La version papier suivra l'ordre alphabétique anglais et sera assortie d'un index complet français-anglais. Les versions électroniques permettront d'utiliser soit l'anglais ou le français comme langue de départ. Toutefois, que ce soit sur support papier ou sur support électronique, les définitions continueront à n'être données qu'en français. Autre nouveauté : grâce à Internet, les adresses des sites des organismes mentionnés dans le dictionnaire seront fournies et les versions électroniques devraient permettre d'y accéder directement. L'ICCA examine actuellement les divers programmes sur le marché afin de trouver celui qui saura le mieux répondre aux besoins.

Pour la première fois, le dictionnaire présentera habituellement un seul équivalent français principal, qui sera mis en évidence par rapport aux synonymes. L'équivalent principal retenu est généralement un terme qui rallie à la fois les membres de l'équipe canadienne et les collaborateurs européens, qui peut être facilement compris dans les trois pays et, de préférence, fait l'objet d'un usage commun. Dans l'exemple suivant, l'équivalent principal auditeur était le seul acceptable pour tous – bien qu'il soit encore peu utilisé au Canada en matière de contrôle des comptes –, les textes de loi des trois pays ayant recours à des termes différents pour désigner celui que les anglophones appellent *auditor*. Les termes propres à chaque pays sont alors donnés comme synonymes et marqués géographiquement.

État : Entrée modifiée Avancement : Approuvée - auditor - auditeur

Syn. vérificateur (CA); commissaire aux comptes (FR); reviseur (BE).

Missions. Personne chargée d'une mission d'audit.

N. e. : En France et en Belgique, on emploie le terme auditeur pour désigner des personnes remplissant certaines fonctions au Conseil d'État et à la Cour des comptes. En Belgique, on l'emploie rarement pour désigner le reviseur externe, mais on le retrouve dans l'expression auditeur interne.

N. l. : Le féminin vérificatrice est utilisé couramment au Canada.

V. a. audit engagement; auditor general; external auditor; internal auditor; management auditor; public accountant; statutory auditor.

Dans certains cas, notamment lorsque l'usage varie d'un pays à l'autre et qu'aucun équivalent commun n'a été jugé satisfaisant, il a fallu donner plus d'un équivalent principal. Ces équivalents sont alors marqués géographiquement, comme l'illustre l'exemple suivant :

État : Entrée modifiée Avancement : Approuvée

adverse opinion

opinion défavorable (CA et IFAC); refus de certifier pour désaccord (FR); opinion négative (BE)

Missions. Dans un rapport d'audit, opinion exprimée par le professionnel comptable dans laquelle il formule une restriction au motif que les états financiers ne donnent pas une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'entité selon les principes

comptables généralement reconnus ou d'autres règles comptables appropriées communiquées au lecteur.

N. e. : 1) Dans son rapport de mission, l'auditeur exprime une opinion défavorable lorsque l'incidence des éléments donnant lieu à la restriction est d'une gravité telle qu'il juge insuffisante l'expression d'une opinion assortie d'une simple réserve.

2) En France, l'expression refus de certifier, et en Belgique, l'expression refus d'attestation, servent à désigner à la fois l'*adverse opinion* et le *denial of opinion*.

V. a. adverse conclusion; adverse report; denial of opinion; opinion; reservation.

Réf. technique : IRE - Vad 323; ICCA - 5510; AICPA - SAS 58 (AU 508); IFAC - ISA 700.

Il arrive aussi qu'une notion corresponde à une situation propre à un pays, ou encore qu'un seul des pays ait un équivalent français pour une expression anglaise. L'équivalent régional est alors donné comme équivalent principal. Ainsi, *assurance engagement* est rendu par mission de certification au Canada et par mission d'expression d'assurance en France (les deux expressions sont données en équivalence et marquées géographiquement), mais seul le Canada dispose d'équivalents pour *assurance provider* (certificateur), *assurance report* (rapport de certification), *assurance services* (services de certification), *assurance standards* (normes de certification) et *assurance team* (équipe de certification). Ces derniers équivalents sont donc tous marqués géographiquement comme l'illustre l'entrée suivante

État : Entrée ajoutée Avancement : Approuvée
assurance report

Syn. assurance engagement report.

rapport de certification (*CA*)

Missions. Communication écrite délivrée par un professionnel indépendant au terme d'une mission, dans laquelle il exprime un certain niveau d'assurance relativement à des informations ou à d'autres éléments faisant l'objet de sa mission et sur lesquels s'appuient les décideurs.

V. a. adverse conclusion; adverse report; assurance engagement; assurance provider; conclusion; denial of conclusion; divided responsibility reporting; dual reporting; long-form report; practitioner's report 2.; qualified report; short-form report; unqualified report.

Réf. technique : ICCA - 5025.

Les deux dernières entrées données ci-dessus font voir une autre nouveauté de la prochaine édition : l'ajout de références techniques (normes comptables internationales, normes de l'ICCA, du FASB et de l'IFAC, etc.).

On trouve également dans un certain nombre d'entrées, parmi les synonymes français et avec indication de leur origine, des termes utilisés dans les normes comptables internationales qui s'écartent de la terminologie comptable habituelle³. En outre, les renvois entre notions connexes sont beaucoup plus nombreux, grâce aux liens hypertexte qui faciliteront les connexions entre deux entrées dans les versions électroniques.

Par ailleurs, de nombreuses entrées comporteront, en plus d'une définition, des notes explicatives ou des notes linguistiques. Ces notes peuvent servir entre autres à présenter des exemples ou illustrations, à préciser certaines différences qui peuvent exister entre

3 L'un des premiers collaborateurs européens de la quatrième édition, Christophe Patrier, qui travaillait alors pour l'Ordre des experts comptables de France, avait été associé de près à la traduction française des normes comptables internationales (version 1999). Son apport en ce qui concerne la terminologie de ces normes a été très apprécié.

les pratiques comptables ou les usages linguistiques des divers pays, à fournir de la terminologie qui ne fait pas l'objet d'entrées dans le dictionnaire, à établir des distinctions entre certaines notions et à apporter au lecteur d'autres renseignements complémentaires dignes d'intérêt. Les entrées qui suivent contiennent des exemples de telles notes :

État : Entrée modifiée Avancement : Approuvée

bias parti pris

Syn. partialité; distorsion; biais.

Théorie comptable; missions; statistique. Altération, intentionnelle ou non, des conditions d'une expérience, de la présentation d'une information, d'une estimation comptable ou d'un sondage, qui a pour effet de modifier les résultats ou l'information comptable dans un sens déterminé.

N. e. : Dans le cas d'informations comptables, la mesure d'éléments à comptabiliser est partielle lorsqu'elle a tendance à aboutir systématiquement à une sous-évaluation ou à une surévaluation de ces éléments. Le choix des méthodes comptables peut être partial lorsqu'il est fait avec l'idée de favoriser les intérêts d'utilisateurs particuliers ou la réalisation d'objectifs économiques ou politiques précis. L'auditeur doit tenir compte de la possibilité d'un parti pris général dans les estimations comptables, et aussi de la possibilité que l'orientation du parti pris change de manière importante d'un exercice à l'autre, situations qui sont susceptibles de produire des résultats inexacts.

N. l. : Le terme biais appartient au domaine de la statistique.

V. a. neutrality 1.

Réf. technique : AICPA - SAS 1 (AU 220); SAS 47 (AU 312); SAS 57 (AU 342); IASC - Cadre, IAS 1; FASB - CON 2; IRE - Vad 537; ICCA - 1000, 5025, 5130, 5305; IFAC - ISA 540.

État : Entrée modifiée Avancement : Approuvée

annual financial statements

Syn. accounts 1.; annual accounts (*GB*).

états financiers annuels

Syn. comptes annuels (*FR, BE et UE*); états de synthèse annuels.

Information financière. États financiers d'une entité établis normalement chaque année, à la date de clôture de l'exercice, et faisant habituellement l'objet d'un audit ou d'un examen (ou examen limité).

N. e. : 1) Au Canada et aux États-Unis, les états financiers annuels comprennent le bilan, l'état des résultats, l'état des bénéfices non répartis, l'état des flux de trésorerie et les notes et tableaux explicatifs joints en annexe et considérés comme faisant partie intégrante des états financiers. L'intitulé et la forme de chacun de ces états peuvent varier selon la nature de l'entité. Par exemple, les états financiers des organismes sans but lucratif peuvent comporter un état de l'évolution des actifs nets ou des soldes des différents fonds, par opposition à l'état des bénéfices non répartis que comporte normalement le jeu d'états financiers des entreprises à but lucratif.

2) En France et en Belgique, les comptes annuels sont constitués du bilan, du compte de résultat, de l'annexe et, dans de nombreux cas, du tableau de financement. Les états financiers publiés par une société sont aussi appelés comptes individuels, expression employée pour désigner particulièrement les comptes d'une entité juridique par opposition aux comptes consolidés.

3) Selon les normes comptables internationales, un jeu complet d'états financiers comprend un bilan, un compte de résultat, un état indiquant les variations des capitaux propres, un tableau des flux de trésorerie et les méthodes comptables et notes explicatives.

Comparer avec interim financial statements.
V. a. annual report 1.; consolidated financial statements; financial statements;
individual financial statements; primary financial statements.
Réf. technique : ICCA - 1000; IASC - IAS 1; C. com. - L.123-12; FASB - CON

État : Entrée ajoutée Avancement : En Europe

civil liability
responsabilité civile

Droit. Obligation de répondre civilement (c'est-à-dire devant les tribunaux civils, par opposition aux tribunaux compétents en matière pénale) du dommage causé à autrui, généralement par le versement d'une somme d'argent à titre d'indemnité.

N. e. : La responsabilité civile englobe la responsabilité délictuelle (*tort liability*) et la responsabilité contractuelle (*contractual liability*).

Comparer avec contractual liability; criminal liability; disciplinary liability; tort liability.

V. a. damages; professional liability 2.; tort.

Ces notes explicatives et linguistiques représentent une valeur ajoutée pour le dictionnaire; celui-ci constitue de ce fait non seulement un recueil de termes avec définitions; mais un ouvrage que l'on pourrait qualifier de didactique.

L'inévitable convergence terminologique

En dépit des problèmes que pose l'harmonisation de la terminologie comptable et financière entre les divers pays francophones, et notamment de l'absence de structures qui faciliteraient l'harmonisation, les éditions successives du dictionnaire font clairement ressortir l'existence d'un phénomène de convergence en ce qui concerne à tout le moins les termes spécialisés ou techniques. Si nous continuons à nous exprimer souvent de manière différente de part et d'autre de l'Atlantique, nous le faisons de plus en plus en utilisant les mêmes mots.

Par le passé, le principal problème a toujours été un problème de communication. Il était parfois difficile pour les rédacteurs et traducteurs canadiens de vérifier l'usage européen dans les domaines spécialisés. Aujourd'hui, Internet peut être très utile à cet égard, mais on y trouve de tout, du sérieux et du peu fiable, et encore faut-il prendre le temps d'effectuer les recherches et de tirer des conclusions.

Le dictionnaire se veut justement avant tout un outil de communication. L'objectif visé est de regrouper tous les termes qu'un expert-comptable est susceptible d'utiliser ou de rencontrer dans l'exercice de sa profession. Il nous indique ce qui nous distingue les uns des autres, Canadiens et Européens, afin que nous puissions mieux nous comprendre, mais surtout, nous montre tout ce qui nous unit. Nous espérons que la prochaine édition du dictionnaire international pourra aider à atténuer une partie du problème de communication et contribuer au rapprochement des terminologies canadienne et européenne.

Nous souhaitons surtout que le dictionnaire serve d'ouvrage de référence dans le contexte international et qu'il puisse s'enrichir par les suggestions et commentaires des usagers. La langue de la comptabilité et de la finance va continuer à évoluer. Il est trop tôt encore pour prévoir de quelle manière se fera le suivi de cette évolution après la publication du futur *Dictionnaire bilingue comptable et financier*, mais il nous semble qu'il faudra trouver un moyen plus efficace que la publication d'une nouvelle édition dans un délai de dix à douze ans comme cela a été le cas jusqu'à maintenant.